

Rédaction du Document Unique



● Votre Besoin (ou votre problématique).

Le Document Unique (DU) aussi nommé Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet d'apprécier la situation de l'entreprise en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Défini par l'article R4121-1DU Code du travail, il est un des documents de prévention de l'entreprise les plus importants.

● Ariane et vous.

Notre priorité est l'écoute de vos besoins et l'adaptation de nos programmes à votre problématique particulière.

Ariane propose un accompagnement et des outils d'analyse pendant toutes les étapes de l'élaboration du Document Unique.

● Référence – contact.

Référence : DU02.

Contact : contact@ariane-sarl.fr

● Prix.

350 € HT pour 14 heures d'accompagnement.

Prévoir deux demi-journée soit 14 Heures au minimum pour une entreprise de « - **5 salariés** » et « - **5 postes différents** ». Sinon, Ariane vous propose de suivre la « SEC07-Formation DU ».

Tout supplément d'heures sera facturé 25€ par heure d'accompagnement complémentaire en accord au préalable avec le responsable de l'entreprise.

Pas de frais dans les départements de L'Indre et Loire et Maine et Loire. Les frais de déplacements seront facturés au réel (avec justificatifs) dans la limite maximale de 130 € HT / jour et 0.40 € du Km.

● Notre référente.

Maryline BASSIERE. Responsable Ressources Humaines et diplômée Formatrice pour Adultes.

● Les + d'Ariane.

- Des formations actives basées sur la pratique.
- Un **accompagnement pendant 20 jours** ouvrables à l'issue de la prestation.

● Descriptif de la prestation.

OBJECTIFS: Accompagner le responsable de l'entreprise dans la rédaction de son Document Unique.

PROGRAMME : 7 heures d'accompagnement.

- ♦ **Une demi-journée pour :** (3H00 minimum).
 - Réaliser une visite détaillée des locaux de l'entreprise poste par poste de travail en fonction des points de vigilance liés à l'hygiène et à la sécurité.
 - Echanger avec au moins un professionnel par poste de travail pour identifier et relever les risques professionnels.
 - Lister les points de vigilance et les actions correctives restant à planifier.
- ♦ **Une demi-journée pour :** (4H00 minimum).
 - Rédiger, validation et transmission du Document Unique.
 - Présenter au responsable de l'entreprise son Document Unique en insistant sur :
 - ✓ les points de vigilance,
 - ✓ les actions correctives à réaliser et
 - ✓ de leur planification afin de préserver et améliorer la sécurité des salariés au sein de celle-ci.